Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 19 (1911)

Heft: 12

Rubrik: Nouvelles de l'activité des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Insigne de l'Alliance suisse des gardes-malades

Dans notre dernier numéro nous avons donné quelques renseignements sur le port du costume et de l'insigne de l'Alliance.

Nous sommes heureux de pouvoir mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs un cliché grandeur naturelle de cet insigne. — Le médailleur bâlois, M. Hans Frei, un artiste connu, a bien voulu se charger de l'exécution de cette œuvre d'art. La médaille est en argent oxydé, elle représente une enfant malade soutenue par une infirmière, tandis qu'un garde lui présente à boire. Au-dessus de ce groupe, la croix fédérale; et, dans la partie inférieure de la médaille, l'inscription de l'Alliance.

Une matrice spéciale servira à la confection des insignes de la Suisse romande sur lesquels nous lirons: « Alliance suisse des gardes-malades ».

Nous félicitons le Comité central de l'Alliance et l'artiste qui ont présidé à l'exécution de cette charmante œuvre d'art que chaque garde-malade affilié à l'Alliance sera heureux de porter sur sa poitrine.

Nouvelles de l'activité des sociétés

IVe assemblée annuelle des délégués des Sociétés de samaritains de la Suisse romande, à Fribourg, *le 22 octobre 1911 (séance à 11 h., à l'Hôtel du Faucon).*

I. Présidence M. le Dr de Marval, de Neuchâtel.

Appel: 17 sociétés sont représentées par 38 délégués. Les sections du Val-de-Ruz et de Vallorbe s'excusent de n'avoir pu envoyer de délégués à cette assemblée, l'état très précaire de leurs finances ne leur permettant pas les dépenses qu'occasionnent ce déplacement.

Lecture est donnée — par M. Rigassi — du procès-verbal de la précédente assemblée tenue au Landeron le 23 octobre 1910, procès-verbal paru dans le numéro du 1er janvier 1911 du journal « La Croix-Rouge Suisse ».

M. le président communique ensuite une lettre de Genève confirmant les déclarations faites par le délégué de cette ville, M. Schmidely, au Landeron, relatives aux difficultés que rencontre à Genève la formation d'une colonne de transport en se conformant aux exigences de la Croix-Rouge suisse.

Il est demandé l'adjonction à l'ordre du jour:

1° Par les délégués de Chaux-de-Fonds: d'un projet de transformation du journal « La Croix-Rouge Suisse ».

2° Par les délégués du Locle: d'une sollicitation du Comité central de l'Alliance suisse des samaritains pour que les communications aux sections romandes soient faites en langue française.

L'assemblée décide de discuter ces deux questions à la fin de la séance, rubrique « Divers ».

II. *Cours de moniteurs en 1912.* Il s'agit de savoir si l'organisation d'un cours semblable est justifiée et opportune en 1912. La Suisse romande a eu un cours en 1910, un en 1911;

il serait peut-être préférable d'attendre pour le suivant à 1913, afin de s'assurer une participation suffisante. Il est important que les délégués s'informent auprès des membres de leurs sections et ne s'engagent pas à la légère. L'Alliance suisse compte 220 sections dont 27 ou 28 en Suisse romande; ce nombre restreint ne justifie guère la demande en 3 ans de trois cours; le Comité central hésitera peut-être à allouer la subvention nécessaire. D'un autre côté, il est évident qu'*il y a pénurie de moniteurs en Suisse romande.* Les sections de Neuveville et de Boudry n'en ont point en ce moment; à Sonvillier, le docteur ayant quitté cette localité, on désire aussi vivement un moniteur.

M. Aeberli, de Bienne, propose un arrangement qui consisterait à envoyer en 1912 à Bienne, les personnes désireuses de prendre l'année prochaine leur brevet de moniteur. Il pourrait, en effet, être organisé dans cette ville un cours *mixte de langue,* c'est-à-dire donné par un médecin français et un docteur allemand, Bienne étant ville-frontière, il serait aisé de la considérer comme romande à cette occasion.

Boudry se rallie à la proposition de M. Aeberli. M. Sauser (Chaux-de-Fonds) rappelle qu'un engagement formel de la part des délégués est indispensable.

M. le président des samaritains de Fribourg propose l'envoi, aux différentes sections, d'une circulaire exposant la question, et leur demandant une réponse précise.

M. le Dr de Marval pense que la chose peut se faire par la voie du journal.

7 des sections représentées désirent encore des moniteurs, trois n'en ont point.

M. Sauser émet le vœu, que si le nombre d'inscriptions justifie un cours absolument romand, la motion Aeberli soit abandonnée. Enfin l'assemblée, se ralliant aux propositions de M. de Marval, décide de solliciter du Comité central un cours en 1912 et, si la chose est impossibe ou la participation trop insuffisante, d'entrer dans les vues de M. Aeberli, en prenant part au cours de Bienne.

III. *Colonnes de transports.* M. le président rappelle aux délégués le « vœu » émis par l'assemblée au Landeron, vœu qui, peu à peu, devait se transmuer en projet et engagement précis de s'intéresser à cette question importante des colonnes de transports.

Qu'a-t-il été dit et fait à ce propos pendant l'année écoulée? Un silence solennel plane sur l'assemblée; la réponse à dégager de cette attitude est aisée.

M. le Dr de Marval expose aux délégués la nouvelle organisation militaire des services sanitaires et indique les modifications portées à l'ancien système; il est prévu 24 colonnes de 30 à 60 membres chacune, dont 10 existent en Suisse allemande, mais végètent plus ou moins. Là comme ailleurs, la question financière reste le grand obstacle; les frais d'établissement se montent à fr. 4000 par colonne, dont fr. 1200 subventionnés par la Croix-Rouge. Depuis la dernière assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse, en juin, à Fribourg, la question prend cependant un tour plus réjouissant. Les arguments importants dont dispose la Croix-Rouge suisse, en se plaçant sur le terrain militaire de la question (secourisme en cas de guerre) lui ont permis de solliciter de la Confédération une allocation de un million. Le Conseil fédéral est disposé à demander aux Chambres la moitié de cette allocation, soit Fr. 500,000.

La subvention annuelle de la Croix-Rouge pour l'entretien de ces 24 colonnes pourrait être ainsi portée aux $^2/_3$ environ par colonne; le fourgon et le matériel évalués fr. 5000 à 6000 seraient peut-être remis gratuitement aux colonnes.

Il est naturellement impossible de faire pour le moment des propositions fermes à ce sujet; ce qui précède montre néanmoins qu'un projet concis existe.

La question du personnel est aussi intéressante. L'élite, la landwehr, le landsturm sont incorporés; reste le landsturm B qu'il faudrait en partie réorganiser d'après le nouveau système de recrutement qui tiendrait compte de ce service des secours volontaires: pour ces éléments nouveaux, il y aurait lieu de demander l'exemption de la taxe militaire.

Le médecin militaire instruisant une colonne en temps de paix, peut rester incorporé dans l'armée en cas de guerre et se trouve ainsi devoir quitter sa colonne au moment le plus

important pour elle; il s'agit donc de lui trouver un suppléant tout prêt, le cas échéant, à prendre dignement sa succession; tout cela exige des études préliminaires très précises.

M. Aeberli fait remarquer qu'à Bienne il a fallu six ans pour mener à bien une semblable entreprise.

Une autre pierre d'achoppement est le port obligatoire de l'uniforme, et de la casquette, *d'ordre secondaire il est vrai;* l'uniforme gris, après tout, n'est pas laid, et quand à la casquette elle pourrait aisément se remplacer,..... par le bonnet de police, par exemple, resté si populaire chez nous.

Que les sections préparent donc le terrain dans la mesure de leurs moyens, étudient cette importante affaire et fassent des réserves de matériel et d'argent les préparant peu à peu, dans le rayon de leur activité, à cette organisation; la collaboration de deux ou trois sections entr'elles est aussi à souhaiter dans certains endroits où l'effectif de leurs membres est un peu faible.

IV. *Lieu de la prochaine assemblée.* Le président expose l'opportunité de ces assemblées des délégués des samaritains romands; il est bon de pouvoir traiter certaines questions en commun, les discussions très nourries d'aujourd'hui le prouvent bien.

M. Aeberli propose de faire la prochaine réunion dans une région de la Suisse romande où la propagande peut encore être utile ou nécessaire; l'exercice qu'organise la section locale après l'assemblée est un bon moyen de réclame dans les contrées où les samaritains ne sont pas encore très connus.

Les trois assemblées précédant celle de Fribourg ont eu lieu à Neuchâtel, Yverdon et Landeron. Les régions d'Estavayer et de Vevey, villes dont les sections sont de fondation récente, n'ont pas encore été visitées.

M. le Dr de la Harpe, délégué de Vevey, propose cette localité comme lieu de réunion pour 1912. Il y a, en effet, à la Tour-de-Peilz et à Montreux, des sections de la Croix-Rouge vaudoise qui ignorent, pour le moment, l'Alliance suisse des samaritains, son organisation, son activité et son affiliation à la Croix-Rouge suisse.

M. de Marval accepte au nom de l'assemblée et remercie le délégué veveysan.

V. *La discussion est ouverte sur le chapitre des Divers.*

M. Rœmer (Chaux-de-Fonds) nous entretient du journal de la Croix-Rouge; il le voudrait plus intéressant et plus utile surtout aux samaritains; ne pourraient-on pas faire une édition bi-mensuelle, en élevant le prix de l'abonnement de fr. 2 à 3, et rendre cet abonnement obligatoire pour tous les membres; employer le journal pour la publication des avis et convocations diverses; donner, par son entremise, un cours théorique et pratique pour l'instruction des moniteurs.

M. de Marval, rédacteur du journal, explique que celui-ci est l'organe français de trois groupements: la Croix-Rouge suisse, les samaritains, les gardes-malades; au cours de l'année, 18 articles y ont paru pour la Croix-Rouge, 28 pour les samaritains, 12 pour les gardes-malades; les samaritains sont donc favorisés. Et puis la matière est souvent difficile à réunir même pour une publication mensuelle; les sections envoient peu d'articles; l'abonnement obligatoire ne peut convenir à toutes les sections; celles qui veulent l'imposer chez elles sont certainement libres de le faire. Les convocations et avis concernant les sections ne peuvent se faire pratiquement par l'entremise d'une feuille mensuelle, ce genre d'annonces étant trop sujet à toutes sortes de renvois et de changements; le texte du journal doit être remis à l'impression dix jours avant sa distribution.

L'idée de donner un cours par l'entremise de ce périodique est excellente et mérite d'être étudiée.

En réponse à la demande de M. Gonthier (du Locle), désirant que le Comité de Baden corresponde en langue française avec la Suisse romande, M. de Marval s'offre de servir de truchement.

Il ressort de ce dernier débat que la rédaction de la « Croix-Rouge Suisse » fait certainement tout ce qui est en son pouvoir pour rendre cette feuille utile et intéressante; aux sections et aux membres abonnés à faire quelque chose pour faciliter la tâche souvent ingrate de notre dévoué secrétaire romand.

Une question, assez complexe et délicate, celle de la vente par les sections, de matériel de pansements, est soulevée par M. Aeberli; M. Bertran (Neuchâtel) combat le point de vue de M. Aeberli et parle de concurrence devenant, à l'occasion, déloyale. M. Seiler (Vevey) pense que ce reproche n'est pas à craindre dans les villages, où les pharmacies manquent souvent.

M. le Dr Perrin (Avenches) estime que les bénéfices pouvant résulter de cette vente de matériel sont bien minimes; la distribution gratuite ou l'institution de dépôts dans les villages seraient préférables; un médecin est toujours content de trouver du matériel à sa disposition. Il est rappelé que la vente du matériel fourni par la Croix-Rouge est absolument interdite. L'assemblée décide, sur la proposition de son président, de nommer une commission chargée de présenter un rapport sur cette affaire, excellente en certains points, délicate en d'autres; les délégués des sections de Neuchâtel, de Bienne et de Neuveville formeront cette commission.

Il est une heure; l'assemblée se lève après avoir entendu une dernière communication de M. Bertran, annonçant que la prochaine assemblée générale de l'Alliance suisse des samaritains tiendra ses assises à Neuchâtel, les 1er et 2 juin 1912.

Après un excellent banquet servi par Madame Weber au Faucon, les délégués assistent à un exercice des samaritains de Fribourg, dirigé par leur dévoué médecin, M. le Dr Weissenbach. Le Dr de Marval se fait l'interprète de tous les assistants pour remercier la section fribourgeoise de son charmant et cordial accueil.

E. Rigassi.

Samaritains de Neuchâtel. *Exercice de mobilisation.* Le quartier de la Boine a eu un moment d'émotion vite dissipé, le 23 octobre, à 8 heures du soir, en voyant arriver au pas de course et des quatre points cardinaux, samaritains, voiturette et brancards. Il s'agissait heureusement d'un simple exercice. Mais les seules personnes informées d'avance étaient M. le Dr de Marval et quatre samaritains chargés d'« alarmer » leurs collègues.

La supposition était la suivante: Pendant une répétition d'une société de chant au Collège des Sablons, un plafond s'effondre; 13 personnes sont blessées plus ou moins grièvement. Il s'agissait de voir en combien de temps les samaritains seraient sur place et les malades transportés au nouvel hôpital des Cadolles.

A 7 heures 45, 60 samaritains de Neuchâtel (sur 75) furent alarmés par téléphone. Le premier arrivait sur place à 7 h. 54. A 7 h. 55, il y en avait déjà 6; trois minutes plus tard arrivait la voiturette; à 8 h. 05 ils étaient 21 et un brancard; à 8 h. 07 les samaritains du Vauseyon étaient là; à 8 h. 08 M. Louys Châtelain arrivait avec son automobile; enfin, à 8 h. 15, on comptait 37 samaritains et 42 à 8 h. 20.

Les blessés furent immédiatement pansés et transportés au funiculaire, tandis que l'auto était censé faire la navette du Plan aux Cadolles. A 9 heures 20 minutes, tout était prêt pour le transport en funiculaire spécial. Ces quelques chiffres rendent superflus les éloges que nous pourrions adresser à notre corps de samaritains pour son dévouement et son merveilleux entraînement.

Notons encore que la Compagnie des tramways a bien voulu mettre à titre gracieux à la disposition des samaritains deux courses spéciales.

Après une petite critique de l'exercice, au cours de laquelle le Dr de Marval se déclara très satisfait, les samaritains purent rentrer chez eux, et achever le souper que la plupart avaient dû interrompre brusquement deux heures auparavant.

Alliance des gardes-malades, section de Neuchâtel. — Candidates inscrites au Bureau dès le 1er novembre 1911:

		Catég.
49.	Mlle Frida Banteli, 1878, Bienne, infirmière	A
50.	» E. Trœsch, 1889, Thunstetten, releveuse	B
51.	» V. Debrot, 1882, Neuchâtel, infirmière	A

Imprimerie coopérative de Berne (rue Neuve, 34)